



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

DECISION n°2023-113DEC du 07-08-2023
Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée
Réfectoire école communale – Rénovation intérieure - Attributions

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 2023-069 du 31-05-2023 concernant le lancement d'une consultation pour la rénovation intérieure du réfectoire de l'école communale,
Vu la décision n° 2023-085DEC du 26-06-2023 modifiant la précédente,
Vu la décision n° 2023-109 attribuant les lots 3 et 4
Vu la négociation de gré à gré avec l'entreprise locale EURL LE TAPISSIER domiciliée 39C bis rue du Centre 17570 SAINT-AUGUSTIN,

DECIDE,

- De retenir :
 - ✓ Lot 1 - Réalisation de mesures acoustiques dans le réfectoire avant et après travaux : celui-ci a été réalisé par l'APAS sans générer aucun frais.
 - ✓ Lot 2 - Réalisation de travaux pour respecter les normes en vigueur en matière de niveau acoustique ainsi que les valeurs de réverbération – Fournitures de panneaux acoustiques : il a été constaté que seuls les rideaux sont nécessaires : EURL LE TAPISSIER domiciliée 39C bis rue du Centre 17570 Saint-Augustin dont le devis n° 23/361 s'élève à 3467.88 € H.T. ;
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 89 – Groupe scolaire au budget primitif en cours.

Notification/publication du 08/08/2023
Le Maire,

Gwennaëlle PROST



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230807-2023_113DEC - DG
Reçu le 08/08/2023